

04 Questions jointes de

- Mme Valérie De Bue au ministre de l'Intérieur sur "les risques pour les forces de police et pour la population liés à la vente d'armes prohibées" (n° 2334)

- Mme Kattrin Jadin au ministre de l'Intérieur sur "l'augmentation du nombre d'armes en circulation illégale à Bruxelles" (n° 2465)

04.01 Valérie De Bue (MR): Monsieur le ministre, je souhaiterais vous interroger sur le problème du trafic et de la vente illégale d'armes prohibées. J'ai pu récemment prendre connaissance d'un article choc paru dans la presse francophone ("La Dernière Heure"), qui évoque avec moult détails la facilité avec laquelle on peut se procurer une arme en toute illégalité à Bruxelles. Sans aller jusqu'à divulguer les adresses, l'article explicite les lieux et milieux où se procurer des armes et donne de nombreuses précisions quant aux types d'armes et au prix de celles-ci.

Assez cyniquement, les délais de livraison et de paiement y sont évoqués, comme pour un banal contrat commercial. Le journaliste insiste sur la facilité avec laquelle il a pu entrer en contact avec les vendeurs d'armes – je devrais dire des trafiquants – ou avoir des renseignements sur la provenance des armes. Il indique également qu'il a pu voir des caches d'armes proches des gares du Nord et du Midi.

Une nouvelle législation, très imparfaite dans son exécution, a par ailleurs rendu le cadre légal pour la détention d'armes beaucoup plus restrictif. Cette législation est certes amenée à évoluer. Selon vous, cet article s'inspire-t-il de sensationnalisme journalistique, voire de provocation à l'égard de l'application de la nouvelle loi ou révèle-t-il une réalité bien connue de vos services? J'avais initialement adressé ma question au ministre de l'Intérieur, M. Dewael.

A-t-on constaté une augmentation du trafic depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les armes? La police a-t-elle davantage procédé à des saisies ces derniers temps? Quelles sont les mesures envisagées pour mettre fin à ces ventes illégales et empêcher que l'on se procure des armes aussi facilement en Belgique? À l'intention de ceux qui seraient tentés de s'acheter une arme, voulez-vous nous rappeler ce que risquent ceux qui se procurent illégalement ou qui détiennent ce type d'armes?

04.02 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, je viens de constater que Mme De Bue et moi-même avons déposé une question sur le même objet.

Je souhaiterais également vous interroger à la suite de cette enquête journalistique, qui a fait état d'une situation assez alarmante dans les quartiers "chauds" de Bruxelles, puisque ce sont les représentants de ces quartiers chauds eux-mêmes qui ont mentionné cette facilité grandissante de pouvoir se procurer des armes de manière illégale.

J'avais aussi l'intention initialement de poser cette question au ministre de l'Intérieur pour savoir ce qu'il en est de la véracité de ces allégations. Constate-t-on une multiplication de la vente illégale de ces armes? Quelles sont les politiques vraisemblables pour y faire face? Eu égard à la loi sur les armes, l'objectif principal n'est-il pas dépassé par les faits dont nous prenons connaissance aujourd'hui?

04.03 Jo Vandeurzen, ministre: Mes chers collègues, l'objectif de la loi sur les armes n'est pas tant de lutter contre le trafic d'armes que d'encadrer le commerce légal des armes et leur détention en particulier. Son caractère se veut surtout préventif.

Bien entendu, elle précise aussi ce qui est illégal et punissable, mais la lutte contre le trafic d'armes relève avant tout des services de police. Ceux-ci doivent procéder aux recherches et constatations nécessaires au déclenchement des poursuites et à la prise des sanctions.

À l'instar de toutes les autres lois pénales, la loi sur les armes est nécessaire mais pas suffisante pour combattre la criminalité. Depuis des années, les articles sur le trafic d'armes à Bruxelles ne sont pas pertinents. Certains détracteurs de cette loi essaient souvent d'obtenir un assouplissement des modalités du commerce légal des armes en faisant référence au trafic d'armes et, en particulier, en argumentant qu'il est fort aisé de se procurer une arme sur le marché illégal.

Selon mes informations, aucune tendance à la hausse n'est observée au niveau de la vente illégale d'armes. Cependant, aucune loi ne pourrait empêcher totalement ce type de commerce. Il incombe aux services de police de traquer et de combattre ces ventes illégales, en vue de garantir la sécurité de tous les citoyens.

Quiconque se procure ou vend illégalement une arme s'expose à de lourdes peines. En effet, les infractions à la loi sont sanctionnées d'un emprisonnement d'un mois à cinq ans et d'une amende allant de 100 à 25.000 euros – à multiplier par 25,5. Le minimum de la peine est doublé si l'infraction a été commise à l'égard d'un mineur. Lorsqu'un armurier est condamné dans le cadre d'une récidive, la fermeture de son commerce peut, en outre, être ordonnée. Les armes concernées sont confisquées et détruites pour éviter qu'elles soient remises dans le circuit.

Comme vous le voyez, chers collègues, le législateur s'est fortement soucié des infractions à la loi sur les armes, en prévoyant de lourdes sanctions à leur encontre.

04.04 Valérie De Bue (MR): Monsieur le ministre, nous avons plutôt questionné le ministre de l'Intérieur, puisqu'il revient aux services de police de lutter contre le trafic illégal d'armes. Nous ne pouvons que nous étonner que la question ait été déviée vers vos services. En tout cas, je prends bonne note du fait que les statistiques ne semblent pas avoir enregistré d'augmentation du trafic.

Néanmoins, l'article avait de quoi nous inquiéter dans la mesure où ce sont les protagonistes eux-mêmes qui ont dénoncé un commerce en voie d'illégalité. Deux phénomènes ont été mis en évidence: la multiplication d'armes et la "démocratisation" de leur marché. Il conviendrait donc d'y prêter attention.

04.05 Katrin Jadin (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, nous ne souhaitons pas enterrer la loi sur les armes, bien que nous sachions qu'il faudrait rectifier le tir pour certains aspects de sa mise en application. Je partage entièrement le souhait de Mme De Bue d'interroger le ministre de l'Intérieur sur les politiques à développer pour corriger ce phénomène.

Je me réjouis que cette multiplication et cette démocratisation de la vente illégale d'armes ne se vérifient pas statistiquement, mais je reviendrai ultérieurement vers votre collègue de l'Intérieur pour en savoir plus.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.